

**Communiqué des élus du Comité social et économique de la Snic –
Paris-Normandie du jeudi 23 avril 2020**

Paris-Normandie : mobilisation rapide !

Le jugement complet du tribunal de commerce de Rouen est tombé ce midi. Comme annoncé et prévu, il a prononcé la liquidation judiciaire de la Snic à la date du mardi 21 avril avec poursuite d'activité de trois mois, soit jusqu'au 21 juillet 2020.

Pour autant, tout va aller très vite, comme nous le redoutions. Malgré la demande de l'avocate du CSE de laisser suffisamment de temps pour avoir le meilleur dossier de reprise, le tribunal a fixé le délai pour le dépôt des offres au 22 mai 2020. Soit moins d'un mois !

Ce qui nous a surpris, par ailleurs, c'est que cette date du 22 mai puisse avoir été communiquée par Jean-Louis Louvel aux salariés dès le samedi 18 avril, avant même la première audience. La décision avait-elle déjà été prise ? Avant le jugement ? Avant d'entendre les différentes parties ?

Les élus du CSE de la Snic restent mobilisés. Depuis une dizaine de jours, nous travaillons avec nos deux conseils (l'avocate Me Levy et l'expert-comptable M. Delgado) pour trouver la meilleure stratégie, poser les bonnes questions, explorer les différentes pistes.

Nous sommes déterminés à nous assurer de la survie du titre et d'un maximum d'emplois.

Deux premières actions de communication sont par ailleurs menées :

- un courrier, signé des élus de la Snic et de la RNP, est envoyé à destination des élus de notre territoire pour leur demander leur soutien présent et futur
- chaque samedi, nous ferons paraître dans Paris-Normandie une page pour montrer ce qui fait l'âme de PN ; mettre en valeur votre travail et votre engagement, malgré la situation ; faire part des soutiens que nous recevons.

Les élus des trois collèges du CSE de la Snic